



PROCES-VERBAL N°11

Commission Régionale Contrôle Mutations.

Réunion du : Jeudi 04 novembre 2021.

Présidence : M. Antoine ROMBALDI.

Présent(s) : Madame Eliane VINCIGUERRA ; Messieurs Jean-François BERNARDI et Jean-François GIANNETTINI.

Absent(s) :

Excusé (s) :

Assiste(nt) :

**1°) CAS DU JOUEUR PIERI Lionel (Sénior) du SUD FC à l'U.S.
GHISONACCIA (Ligue Corse de Football) :
OPPOSITION A CHANGEMENT DE CLUB.**

La Commission jugeant en premier ressort :

Considérant que le club quitté n'a pas répondu à notre demande dans les délais impartis :

**En conséquence la Commission enlève l'opposition et demande à l'U.S. GHISONACCIA de poursuivre la procédure de demande de licence pour le joueur PIERI Lionel.
Elle transmet le dossier au service des licences de la Ligue Corse de Football pour application de cette décision.**

**2°) CAS DES JOUEURS TOSCANO Bruno (U19) et BOTELLO Fabien
(Sénior) du F.C. BALAGNE à l'A.S. SANTA REPARATA (Ligue Corse de
Football) :
OPPOSITION A CHANGEMENT DE CLUB.**

Par courriel en date du mercredi 3 novembre 2021, l'A.S. SANTA REPARATA informe la Commission que le club F.C. BALAGNE refuse de donner son accord aux changements de clubs pour les joueurs cités en rubrique.

EN CONSEQUENCE,

La Commission demande :

- **Au club du F.C. BALAGNE** de bien vouloir motiver ces refus, pour sa séance du mercredi 10 novembre 2021, dernier délai.

En cas de refus financier, que le club quitté démontre détenir une preuve de non-paiement de la dette et avoir pris des mesures concrètes envers ces joueurs pour palier à cette situation.